



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E124063

VALABLE JUSQU'AU 27/01/2024

ÉDITÉ LE 15/12/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 16/08/1999
Forme juridique : SAS
Capital : DEPUIS LE 22/09/2022
100 000

Raison sociale : ENT ALAIN SIMON

7 RUE DE LA CROIX POCHE
ZAC LES GRAVIERS
63119 CHATEAUGAY

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CLERMONT-FERRAND 1999B00311

Téléphone : 04 73 60 00 00

Fax : 04 73 60 00 41

Siret : 423 927 839 00039

Portable :

Code NACE : 4322B

Site Internet : www.plomberie-simon.fr

Numéro caisse de congés payés : 83 02919

E-mail : contact@plomberie-simon.fr

Assurance Responsabilité Travaux :

Responsabilité légale :

SMABTP 1244000 / 001 570672/10

SIMON ALAIN PRÉSIDENT

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP 1244000 / 001 570672/10

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2023

Effectif moyen : 17

Tranche de classification : EFF2C

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	01/01/2021
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	21/11/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	22/10/2020

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE CLERMONT-FERRAND
9 ALLEE EVARISTE GALOIS
63170 AUBIÈRE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.